

Nanterre, le 29 mars 2021

La directrice académique des services de l'éducation  
Nationale,  
Directrice des services départementaux de l'éducation  
nationale des Hauts de Seine

à

**Division du 1<sup>er</sup> degré**

Bureau D1D3

Mél.

[ce.ia92.d1d3@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia92.d1d3@ac-versailles.fr)

**Centre administratif  
départemental**

167/177 avenue Joliot-Curie  
92013 Nanterre cedex

<http://www.ac-versailles.fr/ia92>

Mesdames, Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation nationale

**Objet : Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissement  
d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) – Année scolaire 2021-  
2022.**

**Références : arrêté du 19 février 1988 créant le DDEEAS ;  
arrêté du 09 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des  
candidatures au stage de formation ;**

Une formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement  
adapté et spécialisé (DDEEAS) sera assurée, conformément aux arrêtés cités en  
référence, durant l'année 2021-2022.

Elle aura lieu à l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Education  
des Jeunes Handicapés et les Enseignements adaptés (INSHEA) à Suresnes.

Pour être admis à suivre cette formation, les candidats doivent remplir les  
conditions suivantes :

a) Être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- certificat d'aptitude professionnelle pour l'éducation inclusive (CAPPEI) ou l'un  
des diplômes auxquels il se substitue (CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI) ;

- diplôme de psychologue scolaire délivré par les universités habilitées à cet effet par le Ministère de l'Education nationale
- diplôme d'Etat de psychologue scolaire créé par le décret n°89-684 du 18.09.1989 portant création du diplôme d'Etat de psychologue scolaire
- être nommé à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

- b) Avoir exercé pendant 5 ans au moins au 1er septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'ASH, dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire

Il est rappelé qu'une priorité sera accordée aux candidats ayant encore au moins trois années de service à effectuer à l'issue du stage de formation.

Les personnels intéressés doivent adresser à l'inspecteur(trice) de l'Education nationale de la circonscription **au plus tard le mercredi 7 avril 2021 (avec copie au service D1D3 de la DSDEN92 [ce.ia92.d1d3@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia92.d1d3@ac-versailles.fr) )**, un dossier de candidature comportant **obligatoirement** :

- 1) La demande de départ en stage (annexe 1)
- 2) L'engagement (annexe 2)
- 3) l'avis du supérieur hiérarchique direct du candidat (annexe 3)

Il appartient aux inspecteurs(trices) de l'Education nationale de retourner à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, bureau de la formation continue, les dossiers visés pour **le 9 avril 2021**.

Les candidats seront convoqués le **14 avril 2021** pour un entretien avec les membres de la commission d'examen des candidatures.

Cette formation s'adresse aux candidats qui souhaitent assurer la direction d'un établissement spécialisé relevant du Ministère de l'éducation nationale. J'attire votre attention sur le fait que la nomination sur des établissements ne relevant pas de l'Education nationale peut être soumise à des conditions particulières de diplômes et que la détention du seul DDEEAS peut ne pas être suffisante.

Dominique Fis

## DEMANDE DE DEPART EN STAGE DE PREPARATION AU DIPLOME DDEEAS 2021-2022 - ANNEXE 1

NOM :

PRENOM :

Né(e) le :

Adresse électronique :

Lieu d'exercice (école, établissement ...) :

Adresse du lieu d'exercice :

Fonction :

Adresse personnelle :

Baccalauréat :	Date d'obtention :
Diplôme(s) obtenu(s) :	Date(s) d'obtention :

### CERTIFICATS OU DIPLOMES OBTENUS AU TITRE DE L'ADAPTATION ET DE L'INTEGRATION SCOLAIRE

CAPPEI	Parcours :	Obtenu le :
CAEI COMPLET	Option :	Obtenu le :
CAPSAAIS COMPLET	Option :	Obtenu le :
CAPA-SH	Option :	Obtenu le :
DIPLOME DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE		Obtenu le :
DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE		Obtenu le :

### AFFECTATIONS SUCCESSIVES DU CANDIDAT DANS UN EMPLOI RELEVANT DU DOMAINE DE L'ADAPTATION ET DE L'INTEGRATION SCOLAIRES

ADRESSE ET NATURE DE L'ETABLISSEMENT (1)	FONCTION EXERCEE	PERIODE (du / au)	DUREE DES SERVICES			OBSERVATIONS
			ans	mois	jours	

(1) ECOLE PRIMAIRE (INDIQUER HANDICAP ELEVES) – SEGPA – EREA – IMP – IMPRO – EPA – ERPD – RESEAU  
D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES etc...

DEMANDE DE DEPART EN STAGE DE PREPARATION AU DIPLÔME DDEEAS  
2021-2022 - ANNEXE 2

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (Nom, prénom) .....

m'engage :

1. à me présenter aux épreuves de l'examen du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée qui aura lieu à l'issue du stage
2. à accepter, à compter de la rentrée scolaire suivant le succès à l'examen, un poste de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée ou de directeur adjoint chargé d'une section d'éducation spécialisée annexée à un collège, vacant dans l'académie.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature**

## DEPART EN FORMATION DDEEAS 2021-2022 - ANNEXE 3

### AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT DU CANDIDAT

**Candidature de Mme / M.** .....

L'avis devra être rédigé, argumenté et porté sur le candidat dans l'exercice de ses fonctions actuelles :

- Présentation du candidat
- Expression et communication orale et écrite
- Capacité de travail en équipe
- Sens de l'initiative et de l'organisation
- Aptitude pédagogique
- Conscience de sa mission de service public

Pour les personnels en fonction dans un établissement du second degré, deux avis sont à fournir, l'un par le chef d'établissement, l'autre par l'inspecteur compétent.

**Appréciation sur la candidature présentée :**

**Avis favorable**

**Avis défavorable**

**Si avis défavorable indiquer les motifs :**

<p>Date et signature de l'I.E.N.</p>	<p>Date et signature du chef d'établissement (le cas échéant)</p>
--------------------------------------	---